



Les nouveautés 2026 du Programme Bâtiments dans le canton de Neuchâtel

Un bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (mesure IP14) plus généreux et plus accessible

Désormais, l'accès à la subvention IP14 – en supplément à la mesure M01, qui encourage l'isolation thermique – peut s'obtenir de deux façons supplémentaires. Ces 3 options sont :

- **Variante 1 : nouveauté**

Isoler au moins 90% des surfaces des façades et du toit permet d'obtenir 50 francs/m² de surface isolée (selon M01).

- **Variante 2 :**

Si, selon le certificat CECB, pour l'enveloppe du bâtiment, la classe B est atteinte, un bonus de 60 francs/m² de surface de référence énergétique (SRE) est accordé (contre 40 francs/m² en 2025). Si la classe C est atteinte, il est encore possible de toucher 50 francs/m² SRE (soit 20 francs/m² de plus que l'année passée. Idem pour la mesure IP14 s'additionnant à la mesure M10.

- **Variante 3 : nouveauté**

Si après assainissement, les besoins en chauffage sont inférieurs à 150% du seuil fixé pour les nouvelles constructions selon SIA 380/1, éd. 2016, alors un bonus de 50 francs/m² de SRE est alloué.

Des taux d'octroi qui augmentent, pour la plupart des subventions du Programme d'impulsion (mesures IP)

En remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique fixe à résistance ; et pour des installations d'une puissance supérieure à 70 kW :

- **IP04 - Chauffage automatique au bois**

Pour les puissances inférieures ou égales à 500 kW : subvention de 430 francs/kWth au lieu de 360 francs/kWth en 2025

- **IP05 / IP06 - Pompe à chaleur (PAC)**

- PAC air/eau supérieures à 70 kW : 5000 francs + 300 francs/kWth, au lieu de 4000 francs + 250 francs/kWth auparavant
- PAC sol/eau ou PAC eau/eau inférieure ou égales à 500 kW : 8000 francs + 600 francs/kWth, au lieu de 7000 francs + 500 francs/kWth

- **IP07 - Raccordement à un réseau de chaleur**

Pour les puissances inférieures ou égales à 500 kW: 9'000 francs + 60 francs/kWth, au lieu de 8000 francs + 40 francs/kWth

Toutes les informations concernant le Programme Bâtiments dans le canton de Neuchâtel sont sur www.ne.ch/PB-NE.